

CONCOURS DE POESIE DE LA FRANCOPHONIE AUTEURS DES HAUTS DE FRANCE – ADAN 2025

Fondée en 2010, l'association des Auteurs des Hauts de France a décerné depuis 2017 un prix d'abord dédié au roman jeunesse et adulte puis en 2023 à la nouvelle. En 2024, pour sa 5ème édition, la poésie a été mise à l'honneur. Le concours a rassemblé 126 participants. 40 poètes ont été sélectionnés et publiés dans le recueil « Oser la poésie ». Forte de cet élan vers la poésie, l'ADAN a souhaité renouveler le concours en 2025 avec un thème nouveau.

Informations générales

Le concours de poésie est ouvert du 9 Novembre 2024 au 31 Mai 2025 à tous les auteurs adultes d'expression française de plus de 18 ans (ou mineurs autorisés) **sans restriction de domiciliation géographique**, dans le but de faire rayonner le dynamisme littéraire de la région Hauts-de-France.

Le projet consiste en l'écriture d'un poème inédit qui devra avoir pour sujet « Ailleurs », thème inspiré de la citation du poète Jacques Réda disparu le 30 septembre 2024 : « Une des dispositions de l'homme est de souhaiter être ailleurs que là où il est. »

Dans le but de donner une chance à tous les participants d'être primés, les participants seront classés par le jury en 2 catégories selon les critères suivants :

- ❖ Catégorie 1 : Auteurs déjà publiés ou autopubliés
- ❖ Catégorie 2 : Auteurs amateurs qui n'ont jamais été publiés ou autopubliés.

- Un 1^{er}, 2^e et 3^e prix, d'une valeur respective de 200 €, 100 € et 50 € seront attribués dans la catégorie des auteurs déjà publiés ou autopubliés.

- Un prix spécial d'une valeur de 100 €, sera attribué au mieux classé des auteurs de poésie concourant en amateur pour n'avoir jamais été publié ou autopublié.

À noter que les membres du Conseil d'Administration et du Jury ne sont pas admis à participer afin de garantir la neutralité de la sélection des lauréats

Le jury est présidé par Mr Patrice Dufétel, - président de l'Association poétique Le Cattleya fondé à Boulogne sur Mer en 1998, Prix des Trouvères 2023. Outre son président, le jury franco-belge est composé de 6 autres poètes reconnus.

Les poèmes seront évalués sur leur qualité poétique, leur originalité, leur rythmique, leur mélodie, leur respect du thème et des contraintes imposées.

Avec

La notation établie par le jury permet d'identifier les 40 (ou 50 « meilleures poésies ») qui seront publiées selon que le nombre de participants est inférieur ou supérieur à 150. Les dix premiers poèmes classés sont présentés au conseil d'administration de l'ADAN et à son président qui les valident et les agréent en dernière instance. L'ADAN se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.

La remise des prix donnera lieu à un événement organisé dans le courant du dernier trimestre 2025 auquel la présence des lauréats est fortement requise (sauf empêchement médical ou éloignement). En cas d'absence non motivée, le lauréat primé est réputé renoncer à la récompense monétaire.

Un ouvrage réunissant les poèmes sélectionnés sera auto-publié par l'ADAN et sous sa seule responsabilité. Un exemplaire en sera remis gratuitement aux participants publiés dans le recueil, présents lors de la soirée de remise des prix, exclusivement. Le livre sera proposé ensuite à la vente en ligne sur le site de la société d'édition et le stand ADAN présent sur les salons du livre.

En résumé :

Je participe. Si le Conseil d'administration de l'ADAN valide la teneur de mon texte, plusieurs options s'ouvrent à moi :

- Mon poème est classé parmi les trois meilleurs textes de la « catégorie des auteurs déjà publiés » : **je suis primé, ma poésie intègre un recueil** et un exemplaire est mis à ma disposition gracieusement lors de la soirée de remise des prix ;

- Mon poème est classé première de la catégorie des auteurs amateurs : **je suis primé, ma poésie intègre un recueil** et un exemplaire est mis à ma disposition gracieusement lors de la soirée de remise des prix ;

- Mon poème n'est pas primé mais néanmoins sélectionné : **mon poème intègre un recueil** et un exemplaire m'est remis gracieusement si je suis présent à la soirée de remise des prix.

Les résultats du concours seront proclamés lors de la cérémonie de remise des prix dans le courant du quatrième trimestre 2025.

I) Contraintes littéraires pour les auteurs

Toute forme poétique est acceptée sous condition d'une expression moderne et contemporaine. La nouvelle comprendra obligatoirement un titre. Il s'agira d'une création originale : n'ayant fait l'objet d'aucune publication, partielle ou totale, antérieure.

Le thème du concours est : « Ailleurs »

Le poème prendra en compte les impératifs normatifs suivants :

• Police de caractère : Tahoma • Taille : 11 • Intervalle : 1,5

Sa longueur MAXIMALE ne devra excéder 30 vers ou lignes

II) Conditions de participation au projet

Le (La) candidat(e) souhaitant participer à cette aventure littéraire devra dater, signer et retourner par courriel l'acte d'engagement ainsi que le poème avant le 31 Mai à Monsieur Patrice DUFETEL, président du jury : patricedufetel@orange.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur Patrice DUFETEL,

Président du Concours de poésie ADAN

6 Rue de la Place 62120 Wardrecques

Option 1 : Le participant est **adhérent de l'ADAN** à jour de cotisation. Sa participation est gratuite

Option 2 : Le participant n'est **pas adhérent de l'ADAN** mais il est auteur des Hauts-de-France ou de Belgique Francophone et il **décide d'adhérer**. (Cotisation annuelle 2025 : **30 €**) Sa participation au concours est alors gratuite.

Option 3 : Le participant ne remplit pas les conditions pour devenir « adhérent ADAN » mais **remplit en revanche les conditions nécessaires pour s'affilier en qualité de membre associé**. (Cotisation annuelle **20 €**) Sa participation au concours est alors gratuite.

Option 4 : Le participant ne remplit pas les conditions requises par les options 1 à 3 - ou bien ne désire pas adhérer - une participation de 10 euros est requise :

Le règlement peut se faire par virement. RIB joint au présent document :

Ou par chèque à l'ordre de l'ADAN et envoyé à l'adresse de Monsieur Patrice DUFETEL Président du jury à son domicile à Wardrecques.

Avec

En cas d'incertitude sur la compréhension du règlement, les participants sont invités à questionner Monsieur Patrice DUFETEL, à l'adresse suivante : patricedufetel@orange.fr

Envoi du texte : Le texte soumis ne doit comprendre aucune mention du nom et prénom de son auteur. Le texte est obligatoirement dactylographié, sur papier blanc de format 21 x 29,7, et ne doit comporter ni indication d'identité, ni signe distinctif, ni signature mais simplement en haut, à droite, 2 lettres + 3 chiffres choisis par l'auteur (qui en conserve copie).

Le texte peut être envoyé selon l'une des deux modalités suivantes :

- **Soit par courriel sous fichier PDF** à Monsieur Patrice DUFETEL, président du jury Concours de poésie ADAN : patricedufetel@orange.fr

Le corps du mail, devra uniquement comporter le prénom et le nom de l'auteur (en majuscule) les 2 lettres et 3 chiffres mentionnés au-dessus du poème, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse courriel et le titre du poème.

- **Soit par courrier en 7 exemplaires papier à l'adresse de Mr P. DUFETEL,**

L'auteur joindra à l'envoi postal du poème une enveloppe d'anonymat cachetée de format postal, dans laquelle il aura glissé une feuille de format A4 dactylographiée, mentionnant son prénom, son nom (en majuscule) les 2 lettres et 3 chiffres mentionnés sur le texte du poème, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse courriel ainsi que le titre de son poème.

III) Condition d'exclusion des textes

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'écarter du concours les propositions qui seraient manifestement étrangères aux valeurs de l'association (ainsi qu'énoncées dans sa charte des Valeurs, notamment).

Les écrits qui, au demeurant, ne répondent pas aux exigences minimales qualitatives, orthographiques, grammaticales, ou ne répondant pas aux conditions de participation listées supra ne seront pas retenus.

Plus une minute à perdre... Lancez-vous, étonnez-nous, ravissez-nous !

Soyez créatifs

Antoine DUCLERCQ

Président du C.A.

Patrice DUFETEL

Président du Jury